

JOSE PEDRO ARGUL

AV. SARMIENTO 2612
MONTEVIDEO - URUGUAY

Montevideo, le 5 Aout 1965

Monsieur
le Président de l'AICA
Prof. Giulio Carlo Argan
à Paris

Cher Monsieur le Président:

Je me permets de vous envoyer quelques observations au Projet des Nouveaux Statuts élaborés par la Commission de Réorganisation rédigé par les confreres MM. Robert Delvoy, Hans Jaffe et A. M. Hammarcher en meme temps que j'envoie mes félicitations pour leur bon travail.

Article I - Numéral 2o.-

a) Pourquoi réduire "la discipline critique dans le domaine de l'art moderne"? Je pense que cette rédaction peut confondre et faire croire que c'est l'art moderne contemporain et celui d'aujourd'hui qui seulement nous occupe. La bataille pour l'art moderne ici meme, en Amérique du Sud c'est gagnée et la contribution des oeuvres d'art qui s'acceptent aux expositions des biennales régionales le prouvent suffisamment. Nous commençons maintenant, pour assurer le domaine de cet art moderne, à faire des recherches critiques dans l'art du passé de l'Amérique Latine. "Moderniser le passé", c'est le propos qui nous inquiète le plus, celui qui nous avons besoin; dépouiller l'art du passé de ce que dans son époque n'était pas d'un vivant renouvelé. "Art moderne du présent et du passé", ou "art" tout court, serait à mon avis plus compréhensible.

Article II - 2o.-

L'habitude des enquetes et recherches confiées par l'UNESCO peut expliquer parfaitement de croire que cette labour ne doit nous parvenir que par délégation, mais nous pouvons et nous devons prendre des initiatives de ce genre et c'est pour cela que peut s'insérer dans le premier paragraphe du 2o. de l'Article II. Aussi il faudra tenir compte de l'organisation des expositions, car c'est un rayon qui nous touche et que je crois que nous ne l'avons pas fait jusqu'au présent.

Article III - 4o.-

Les langues officielles de l'association sont l'anglais et le français. Je dirais aussi l'espagnol parce que dans nos langages nous pouvons écrire ce que nous voulons, tandis que dans les autres, seulement ce que nous pouvons... Mais il y en a des moyens qui peuvent remplacer cet inconvénient très grave. Dans une des Assemblées j'avais proposé la création d'un "Bureau de traduction"; payé le travail pour celui qui a besoin de se faire traduire ses écrits par des traducteurs connaissant bien la terminologie de l'art (avec des traducteurs reconnues par l'AICA).

JOSE PEDRO ARBOL
AV. BALBOA 2012
MONTEVIDEO - URUGUAY

01.11.17

1901.11.17
1901.11.17
1901.11.17

1901.11.17

1901.11.17

1901.11.17

1901.11.17

1901.11.17

1901.11.17

Barcino Onion Skin

AIR MAIL

//

Article XIII - 2o.-

Pourrait se compléter de la façon suivante, en tenant compte de notre expérience qui dit qu'il n'y a presque échanges ni relations entre les Sections de la Régional, sauf aux titres personnels: "Les secrétaires régionaux sont chargés des relations avec les Sections nationales d'une région en procurant des Assemblées régionaux, ouverture des enquêtes, etc.

Je voudrais que mes collègues de la Commission de Réorganisation veulent voir uniquement dans mes observations le témoignage de l'intérêt avec laquelle j'ai lu son Projet et le désir de servir à l'AICA.
Veuillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs,

RECEIVED
AIR MAIL

AV. BARRIENTO 2812
MONTVIDEO - URUGUAY

1. The first of these is the fact that the
the second is the fact that the
the third is the fact that the
the fourth is the fact that the
the fifth is the fact that the
the sixth is the fact that the
the seventh is the fact that the
the eighth is the fact that the
the ninth is the fact that the
the tenth is the fact that the

AIR MAIL

JOSE PEDRO ARGUL

AV. SARMIENTO 2612
MONTEVIDEO - URUGUAY

Montévidéo, le 5 Aout 1965

Monsieur
le Président de l'AICA
Prof. Giulio Carlo Argan
à Paris.

Cher Monsieur le Président:

Je me permets de vous envoyer quelques observations au Projet des Nouveaux Status élaborés par la Commission de Réorganisation rédigé par les confrères MM. Robert Delevoy, Hans Jaffe et A. M. Hammacher en même temps que j'envoie mes félicitations pour leur bon travail.

Article I - Numéral 2o.-

a) Pourquoi réduire "la discipline critique dans le domaine de l'art moderne"? Je pense que cette rédaction peut confondre et faire croire que c'est l'art moderne contemporaine et même d'aujourd'hui qui seulement nous occupe. La bataille pour l'art moderne ici, en Amérique du Sud c'est gagnée et la contribution des œuvres d'art qui s'accroissent aux expositions des biennales régionales le prouvent suffisamment. Nous commençons maintenant, même pour assurer son domaine, à faire des recherches critiques dans l'art du passé de l'Amérique Latine. "Moderniser le passé", c'est le propos qui nous inquiète le plus, celui qui nous avons plus besoin; dépouiller l'art du passé de ce qui dans son époque n'était pas d'un vivant renouveau. "Art moderne du présent et du passé", ou art tout court, serait à mon avis plus compréhensible.

Article II - 2o.-

L'habitude des enquêtes et recherches confiées par l'UNESCO peut expliquer parfaitement, croire que cette labour ne doit nous parvenir que par délégation, mais nous pouvons et nous devons prendre des initiatives de ce genre et c'est pour cela qui peut s'insérer dans le premier paragraphe du 2o. de l'article II. Aussi il faudra tenir compte l'organisation des expositions car c'est un rayon qui nous touche et que je crois que nous ne l'avons pas fait jusqu'au présent.

Article III - 4o.-

Les langues officielles de l'Association sont l'anglais et le français. Je dirais aussi l'espagnol parce que dans nos langages nous pouvons écrire ce que nous voulons, tandis que dans les autres, seulement ce que nous pouvons... Mais il y en a des moyens qui peuvent remplacer cet inconvénient très grave. Dans une des Assemblées j'avais proposé la création d'un "Bureau de traduction"; payé le travail pour celui qui a besoin de se faire traduire ses écrits par des traductions connaissant bien la terminologie de l'art (avec des traducteurs reconnues par l'AICA).

//

//

Article XIII - 2o.-

Pourrait se compléter de la façon suivante, en tenant compte de notre expérience qui dit qu'il n'y a presque échanges ni relations entre les Sections de la Régional, sauf aux titres personnels: "Les secrétaires régionaux sont chargés des relations avec les Sections nationales d'une région en procurant des Assemblées régionaux, ouverture des enquêtes, etc."

Je voudrais que mes collègues de la Commission de Réorganisation voient dans mes observations le témoignage de l'intérêt avec laquelle j'ai lu son Projet et le désir de servir à l'AICA.

Veillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs,

ARTICULO XIII - 2.

Par suite de la détermination de la loi à intervenir, en tenant compte de la situation économique et de la situation financière du pays, le législateur a le droit de modifier les dispositions de la loi en vigueur, dans la mesure où cela est nécessaire pour assurer l'efficacité de la législation.

Le législateur a donc le droit de modifier la loi en vigueur, dans la mesure où cela est nécessaire pour assurer l'efficacité de la législation. Cette faculté est exercée par le Congrès National, qui est le seul organe compétent pour modifier la loi.

Montevideo, le 3 Aout 1965

Monsieur
le Président de l'AICA
Prof. Giulio Carlo Argan
à Paris

Cher Monsieur le Président:

Je ne permets de vous envoyer quelques observations au Projet des Nouveaux Statuts élaborés par la Commission de Réorganisation rédigé par les confrères MM. Robert Delavoy, Hans Jaffe et A. H. Hammacher en même temps que j'envoie mes félicitations pour leur bon travail.

Article I - Numéral 2o.-

a) Pourquoi réduire "la discipline critique dans le domaine de l'art moderne"? Je pense que cette rédaction peut confondre et faire croire que c'est l'art moderne contemporain et celui d'aujourd'hui qui nous occupe. La bataille pour l'art moderne ici même, en Amérique du Sud s'est gagnée et la contribution des œuvres d'art qui s'acceptent aux expositions des biennales régionales le prouvent suffisamment. Nous commençons maintenant, pour assurer le domaine de cet art moderne, à faire des recherches critiques dans l'art du passé de l'Amérique Latine. "redynamiser le passé", c'est le propos qui nous inquiète le plus, celui qui nous avons besoin d'épouiller l'art du passé de ce qui dans son époque n'était pas d'un vivant renouveau. "Art moderne du présent et du passé", ou "art" tout court, serait à mon avis plus compréhensible.

Article II - 2o.-

L'habitude des enquêtes et recherches confiées par l'UNESCO peut expliquer parfaitement de croire que cette tâche ne doit nous parvenir que par délégation, mais nous pouvons et nous devons prendre des initiatives de ce genre et c'est pour cela que peut s'insérer dans le premier paragraphe du 2o. de l'Article II. Aussi il faudra tenir compte de l'organisation des expositions, car c'est un rayon qui nous touche et que je crois que nous ne l'avons pas fait jusqu'au présent.

Article III - 4o.-

Les langues officielles de l'association sont l'anglais et le français. Je dirais aussi l'espagnol parce que dans nos langages nous pouvons écrire ce que nous voulons, tandis que dans les autres, seulement ce que nous pouvons... Mais il y en a des moyens qui peuvent remplacer cet inconvénient très grave. Dans une des Assemblées j'avais proposé la création d'un "Bureau de traduction": payé le travail pour celui qui a besoin de se faire traduire ses écrits par des traducteurs connaissant bien la terminologie de l'art (avec des traducteurs reconnues par l'AICA).

JOSE PEDRO ARGUL

AV. BARRIENTO 2812
MONTAVIELO - URUGUAY

Argentine Onion Skin

AIR MAIL

UNESCO